



Lettre d'information N°13 - 1 avril 2021

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Actualités liées au Covid-19 : Le point sur les dernières mesures prises par le Gouvernement, la MSA ... pour aider les entreprises agricoles et viticoles. **Mesures en vigueur à la date du 1er avril 2021.** [*En savoir plus*](#)

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Deux arrêtés du 8 et 9 mars 2021 parus au Journal officiel du 28 mars 2021 portent constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs départements. [*En savoir plus*](#)

Dans le reste de l'actualité

Opérations sur des animaux ou des produits appartenant à des tiers : L'administration fiscale ajuste sa documentation en application de l'article 11 de la loi de Finances pour 2021 qui abaisse le coefficient multiplicateur appliqué aux recettes provenant d'opérations d'élevage ou de culture portant sur des animaux ou des produits appartenant à des tiers. [*En savoir plus*](#)

Nouveau coup de pouce à l'apprentissage : Le décret n°2021-363 du 31 mars 2021 prolonge la dérogation au montant de l'aide unique aux employeurs d'apprentis attribuée pour la première année d'exécution du contrat d'apprentissage, ainsi que l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrats de professionnalisation. [*En savoir plus*](#)

Répartition de la valeur entre les différents maillons : Dans le cadre de sa mission concernant le bilan de la loi EGalim et la nécessité de mieux rémunérer les agriculteurs dans la chaîne de valeur agricole, Serge Papin suggère plusieurs pistes de réflexion. [*En savoir plus*](#)

Réforme de la PAC : Les négociations sur la future PAC entre la Commission, le Conseil et le Parlement menées par la présidente portugaise du Conseil de l'UE, la ministre de l'Agriculture Maria do Ceu Antunes, pourraient déboucher sur un accord d'ici le mois de juin. [*En savoir plus*](#)

L'UE veut stimuler l'agriculture bio : La Commission a présenté un plan d'action pour le développement de la production biologique. Son objectif est de porter à 25 % la surface agricole consacrée à l'agriculture biologique d'ici à 2030 et de développer l'aquaculture biologique. *En savoir plus*